



Commune de Saint-Maixant (33490)

Procès-verbal Conseil Municipal du 06 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de juin, le conseil municipal de la commune de Saint-Maixant s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. BERNADET Alain, Maire.

Date de convocation

28 mai 2024

Présents (11) :

M. BERNADET Alain, Maire.

Mme LE LAGADEC Magali, M. DULUC Gérard, Mme BANOS Catherine, Mme GAURY Angélique, M. FIEVET Rudy, M. MAINET Aurélien, Mme CHARDONNET Fabienne, Mme AURAIN Christiane, MEUNIE Jean-Christophe.

Pouvoirs (04) :

Mme Nathalie BERTRAND a donné pouvoir à M. BERNADET Alain.

Mme Patricia ARQUEY a donné pouvoir à Mme Magali LE LAGADEC

Mme Carole FLEURIOT a donné pouvoir à M. EMMANUEL-EMILE Juliot

Excusé (08)

M. ORGET Julien, Mme BERTRAND Nathalie, M. Aurélien MAINET, Mme FLEURIOT Carole, M. Mme POINSTAUD Aurélie, Mme CHAUDERON Catherine, Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie, Mme ARQUEY Patricia, M. DEYRIARD Cédric, Conseillers Municipaux

Absent (0)

Secrétaire de séance

M. Jean-Christophe MEUNIE

Auxiliaire :

Mme Valérie BONNET

Ordre du jour :

0. Compte rendu de la réunion du 15 avril 2024 ;
1. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées et montant de l'attribution de compensation ;
2. Prêt relais – budget annexe lotissement ;
3. Travaux rénovation blocs sanitaires école maternelle ;
4. Création poste ATSEM suite réussite examen ;
5. Validation projet d'acte rétrocession du lotissement « Le Clos des hortensias » ;
6. Convention – souscription au service d'informaticien mutualisé proposé par gironde numérique ;
7. Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations ;
8. Permanences élections européennes du 09 juin 2024 ;
9. Projet contrat service civique ;
10. Communications du Maire ;
11. Rapport des commissions ;
12. Rapport des délégués ;
13. Divers ;
14. Questions diverses

0. Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 avril 2024

Le compte rendu de la réunion du 15 avril 2024 est validé à l'unanimité.

1. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées et montant de l'attribution de compensation

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la CdC du Sud Gironde du mardi 26 mars 2024,

Vu le rapport du 26 mars 2024 de la CLETC en découlant,

Vu le conseil communautaire du 11 avril 2024 approuvant le rapport CLECT du 26/03/2024,

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction des estimations de transfert de charge suivantes réalisées :

La CLECT a proposé d'impacter sur les attributions de compensation des communes concernées, consécutivement à :

- L'évaluation financière du transfert des charges lié à la participation au Syndicat Sud Gironde Mobilités par substitution aux communes dans le cadre de la prise de compétence.
- L'évaluation financière du transfert des charges lié à la participation complémentaire du SDIS :
- L'évaluation financière du transfert des charges de la commune de Langon vers la CdC, lié à la compétence ZA (ZA la Chataigneraie à Langon) dans le cadre de la rétrocession de parcelles.
- La restitution des moyens financiers liés à la compétence protection des inondations vers la commune de Toulence.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à :

- approuver le rapport de la CLECT du 26 mars 2024
- acter le montant des attributions qui seront reversées aux communes pour l'année 2024 qui en découle (cf annexe 1 du rapport).

En application du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le/la maire précise que le rapport doit être adopté par délibérations concordantes :

- du conseil communautaire à la majorité des 2/3
- des 37 conseils municipaux à la majorité simple, prises dans un délai de 3 mois.

Le rapport est joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le rapport de la CLECT du 26 mars 2024

APPROUVE le montant d'attribution de compensation pour l'année 2024 qui en découle (annexe 1 du rapport).

2. Prêt relais budget annexe

Banque	Montant	Taux		Durée	Frais de dossier	Echéance	Périodicité	Rembours. Anticipé	Coût du crédit
		Taux fixe	Taux variable						
Crédit mutuel	440 000.00 €	5.0480 %		36 mois	660.00 €	5676.20 €	trimestrielle	Sans frais ni pénalités	5614.50 €
Caisse d'épargne	440 000.00 €	4.09 %		36 mois	500.00 €	4499.00 €	trimestrielle	Sans frais ni pénalités	
Crédit agricole	440 000.00 €	3.73 %		36 mois	440.00 €	157 741.33 €	Annuelle	Frais a calculer en fonction des périodes de remboursement	Si remboursement total en 1 seule fois 33 324.00€

3 Travaux rénovation bloc sanitaires école maternelle

M. le Maire précise que les entreprises ont été sollicitées pour la réalisation des travaux pendant le mois de juillet et jusqu'à la fin du mois d'août.

4 lots ont été déterminés par l'architecte en charge de ce dossier

Lot 1 Gros œuvre – Entreprise PRADAL

Lot 2 plomberie – Entreprise ROUGIE

Lot 3 carrelage – Entreprise SAURIN

Lot 4 électricité – Entreprise EYMARD

Le planning de travaux a été remis aux entreprises en date du 02 juillet 2024

4. Création poste d'ATSEM suite réussite concours

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ; Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

Vu l'inscription sur la liste d'aptitude suite à la réussite du concours en date du

DÉCIDE :

La création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;

- ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

05. Validation rétrocession lotissement le clos des hortensias

M. le Maire indique que le SDEEG a rédigé le projet d'acte administratif concernant la rétrocession du lotissement des Hortensias. La signature de cet acte devrait avoir lieu dans les prochaines semaines.

06. Convention souscription au service d'informaticien mutualisé proposé par gironde numérique

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le syndicat Gironde Numérique propose un service d'informaticien mutualisé dont l'objectif est d'apporter aux collectivités une compétence qui soit en capacité de piloter les évolutions numériques et de maintenir en condition opérationnelle l'informatique du territoire (maîtrise des systèmes d'information, installation et maintenance des postes informatiques, gestion du parc informatique...).

Le service d'informaticien mutualisé est ouvert aux communes membres de la CdC, le service étant alors facturé par Gironde Numérique à la CdC.

Le principe de refacturation aux communes a été retenu pour l'adhésion au service mutualisé d'un informaticien de Gironde Numérique. Le tarif de refacturation aux Communes par la CdC du Sud Gironde est fixé à 150 €/poste informatique /an.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer au service pour un poste.

A compter du 01 juillet 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au service d'informaticien mutualisé proposé par le Syndicat Gironde Numérique à compter du 01 juillet 2024 pour 1 poste (poste bureau directrice de l'école).

07. Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Droit de préemption urbain - opérations inférieures à 500 000,00 €

M. le Maire de Saint-Maixant ayant indiqué à M. le Président de la CdC du Sud Gironde ne pas être intéressé par les biens suivants, celui-ci a renoncé à son droit de préemption :

DIA 33438 24 A0011

- Bien : maison de 82m² sur terrain de 1080 m²
- Adresse : 9 L'Astouret 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre AN 120).
- Prix : 230 000.00 €.

DIA 33438 24 A0012

- Bien : maison sur terrain de 1466 m²

- Adresse : Mouchac Nord 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre A 371 – A 971).
- Prix : 108 000.00 €.

DIA 33438 24 A0013

- Bien : maison de 140 m² sur terrain de 1837 m²
- Adresse : 46 Route de Malagar 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre AI 109).
- Prix : 335 000.00 €.

DIA 33438 24 A0014

- Bien : maison de 89 m² sur terrain de 731 m²
- Adresse : 7 Clos des Lilas 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre AI 73).
- Prix : 265 000.00 €.

08. Permanences élections européennes du 09 juin 2024

8 h – 10 h	<u>Julien ORGET – Aurélien MAINET – Alain BERNADET – Caty BANOS</u>
10 h – 13 h	Jean-Christophe MEUNIE – Nathalie BERTRAND – Magali LE LAGADEC – Rudy FIEVET
13 h – 16 h	Juliot EMMANUEL JULES – Fabienne CHARDONNET – Patricia ARQUEY – Carole FLEURIOT
16 h – 18 h	Jean-Christophe MEUNIE - Aurélien MAINET – Alain BERNADET – Cédric DEYRIARD

09 Projet contrat service civique

Monsieur le Maire indique ce dossier a été retiré de l'ordre du jour, la demande faite ne peut aboutir toutes les conditions pour la signature d'un tel contrat ne sont pas réunies.

10. Communication du Maire

24.04 Tirage jury d'assises

02.05 Sous-Préfecture affaire les Vignerons du 33

16.05 Déchets Garonne (Amorim)

22.05 Commission de sécurité « Cours La merci notre Dame »

22.05 réunion foot

27.05 Assemblée générale Aides ménagères

28.05 Associations occupants la salle des fêtes le jeudi

04.06 GAL

06.06 Commission Animation

11. Rapport des commissions

Commission technique

Rapporteur Gérard DULUC

Sommaire

- ERP – PMR
- VITALMERLE
- Gironde numérique
- PARITEL -Fibre
- Point sur les gros chantiers
- SDGEPC
- Signalisation d'Information Locale : SIL
- Eclairage public EP
- Travaux divers

ERP - PMR :

En réponse à notre courrier du 1^{er} mars, nous avons reçu une réponse de la DDTM nous demandant de finaliser les différents dossiers (attestation sur l'honneur, photos...) afin que nos demandes de dérogation puissent être présentées en commission départementale d'accessibilité.

VITALMERLE :

Deux réunions se sont tenues : le 29 mars 2024 sur site avec tous les gestionnaires de réseaux et le 21 mai 2024 avec ABAC, le CRD, SIA et la SOGEDO à la Mairie.

Le panneau de chantier a été installé le 09/04/2024.

Les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) vont être lancées auprès d'Eiffage-Colas-Eurovia.

Le démarrage des travaux est prévu en septembre.

Les devis ou dossiers suivants ont été validés :

- SOGEDO 3 607.43 €
- Convention (pour la réalisation et la remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement collectif sur la commune de Saint-Maixant) avec le SDEEG ; 4 lots de 12 kVA chacun. (Cela n'intègre pas l'EP)
- Orange : devis pour la réalisation de prestations 3 068.40 €
- PA modificatif (entrée de l'opération-CRD-voirie allongée, type de bordures changées, bassin de rétention des EP modifié...) : 1 800 €
- Devis SOC pour travaux d'assainissement EU sous domaine public : 5 484 €

Gironde numérique :

Toujours en attente de la livraison de la commande, validée le 22 novembre 2023, de l'ordinateur de la Directrice de l'Ecole. Après 5 relances en avril et 2 en Mai, Gironde Numérique nous a informés qu'un prestataire devait nous contacter pour la livraison, l'installation et la configuration de ce matériel.

Le 29/05, le prestataire nous informe que Gironde Numérique a passé la commande il y a 2/3 semaines et que l'ordinateur en question est en rupture de stock.

Un autre produit est proposé en 15" au lieu de 16". Demande a été faite à GIR.NUM de revoir le montant initial (1250 €).

Après communication de Mme Bonnet avec M.Le Bivic, ce dernier annonce une réduction de 20% et fait le nécessaire afin que nous soyons livrés rapidement.

Paritel –Fibre :

Nous possédons 5 lignes : 1 ligne en VDSL (Mairie) et 4 lignes en ADSL (Ecole 1 et 2, ST et SdF).

La Mairie, la SdF et les ST sont référencés au 33 route de Gascogne et l'Ecole 1 et 2 sont référencées au 35 route de Gascogne.

A ce jour, la fibre est installée à la Mairie.

Le 16/04, la fibre a été installée à l'Ecole 1 (bureau de la Directrice) et devait l'être le 22/05 à la SdF.

Le 22/05 les prestataires sont venus et ont demandé où se trouvaient les gaines ?

Ils sont repartis sans rien faire...même pas d'essayer de passer une aiguille, ce qui est la base de leur travail.

Suite au CR que j'ai effectué auprès de Paritel, le responsable de secteur m'a appelé pour s'excuser, m'informer d'une nouvelle intervention et me demander de l'appeler si la situation se renouvelait.

Les prestataires, toujours les mêmes, sont revenus 8 jours après et ont demandé la même chose que lors de leur 1^{ère} venue, puis sont repartis !

En retour Paritel nous informe que nous avons des travaux à effectuer sur la partie privative pour pouvoir installer la fibre.

Une demande auprès d'Orange a été effectuée par PARITEL pour l'installation d'une multiprise supplémentaire au 33 rte de Gascogne afin de desservir les ST.

Il en est de même pour le 35 rte de Gascogne afin de desservir l'Ecole 2.

En attente de réponse.

S'il était impossible d'installer une multiprise pour desservir les ST, j'ai demandé à Paritel s'il était possible de basculer la multiprise SdF sur les ST afin que ces derniers soient desservis par la fibre.

Et l'installation de la fibre à la SdF serait annulée.

Il faudra que la fibre soit installée partout, car l'ADSL sera supprimé.

Point sur les gros chantiers :

Mobilier du secrétariat : Démontage de l'ancien le 20 juin et montage des nouveaux éléments le 21 juin par la Société DUFFAU.

Camion : visite à Agen et achat du camion, reprise de l'ancien pour 2 000 €

Salle informatique de l'Ecole : les travaux d'électricité sont terminés.

Le technicien de Gironde Numérique a fait parvenir un devis de 212.40 € pour l'installation d'un switch et d'une borne Wifi.

L'intervention par Gironde Numérique pour la configuration de l'installation est fixée au 10/06/2024.

Mise aux normes du réseau électrique des ST :

Les travaux sont terminés. Il a été demandé à M.EYMARD de rajouter 2 prises et de neutraliser 2 câbles dénudés qui « se promenaient derrière une armoire du vestiaire des ST ».

Lors d'une communication, Messieurs Eymard (électricien) et Deyriard (élu) ont fait le point sur ce qu'il reste à faire et sur ce qui a été réalisé en plus. M.Eymard réactualisera le devis.

Travaux de rénovation de l'Eglise :

Le chantier sur la charpente/couverture reprend début de semaine 23 et se termine le 07/06.

Pour le clocher le chantier commence le 10 ou le 11/06.

Organigramme de clés :

L'essentiel est fait, reste 3 cylindres à mettre en place : porte pleine du cimetière – les deux portes des bâches à incendie.

La mise à jour du tableau général situé au secrétariat est en cours.

Mise en accessibilité PMR WC maternelle :

Il est prévu d'une part 8 cabines, 6 urinoirs et 2 points d'eau et d'autre part 1 WC PMR adulte avec lavabo, douche et coin table à changer/placard.

Une fontaine à eau sera également installée soit cette année ou en 2025.

Il y aura 6 lots :

4 entreprises Gros œuvre – 4 entreprises plomberie/sanitaire – 4 entreprises carrelage – 1 entreprise électricité (consultation directe avec la commune) – 3 entreprises cabine et équipement sanitaire (monter par le plombier retenu) – peinture qui sera réalisée en Régie par le ST.

Les entreprises retenues sont :

Gros œuvre : PRADAL pour 6 807.44 € (moins cher)

Plomberie : ROUGIE pour 20 853.41 € (moins cher)

Carrelage : PRADAL pour 9 133.25 € (moins cher)

Electricité : EYMARD 2 708.84 € (hors appel d'offres)

Cabines et équipement sanitaire : KALISSE pour 5 600 € (moins cher)

Peinture : estimation à 600 €

Il faudra rajouter la fontaine à eau et quelques éléments d'ameublement soit cette année, soit sur le budget 2025.

Pour rappel, l'estimation réalisée par l'architecte était de 74 000 €.

Calendrier des travaux : Début le 08/07/2024 pour le gros œuvre/la plomberie/l'électricité

SDGEPC :

Une carte des bassins versants de la commune a été divisée en 3 secteurs :

- EST avec route de Malagar, rue des Pieds de Vignes, chemin Bergea, la Sérénité, Casquit, rond-point de Malagar et rue du viaduc

- CENTRE avec Larrieu, Calèze, Dutoya, Lavison, D10, Jésuites, Signoret et Fleur

- OUEST avec Portail Rouge, Cariot, D10 (de la Nauze à Carrefour), rue du Port

Les relevés, estimés à 13 230 m ont été envoyés à Mme Wuithier.

Le CCTP a été renseigné et une demande d'ouverture de compte a été effectuée auprès de l'agence de l'eau.

La demande de subvention est terminée, il reste à y joindre la délibération avant l'envoi.

Puis, il faudra attendre la validation de l'Agence de l'Eau pour contractualiser le dossier avec SUEZ.

Signalisation d'Information Locale : SIL

2 demandes ont été effectuées auprès du CRD pour :

Chai du Château de Malagar :

Le dossier a été accepté

Château La Piolette :

Le dossier a été accepté pour un seul emplacement sur les deux demandés (le 2^{ème} était sur un mât de signalisation routière)

Eclairage public :

Une réunion, avec M.Gasnier du SDEEG, s'est tenue en Mairie le 24/05/2024 pour faire le point sur notre Eclairage Public (EP).

- Toutes les commandes sont posées
- 21 compteurs doivent être posés par ENEDIS (devis en attente de Mme.Garreau)

Le chantier devrait être terminé fin 2024

Travaux divers :

Un comparatif des relevés kilométriques des véhicules des ST fait apparaître une diminution de 1857 km de moins sur les 4 premiers mois de 2024 par rapport à 2023... !!

- Installation de distributeurs de papier et savon au foyer, ST, salle des profs
- Réaménagement du rond-point de Malagar
- Livraison et installation des massifs de fleurs
- Pose de catadioptrés sur les extrémités des haricots du tourne à gauche de Carrefour
- Chantier défrichage Bois Vitalmerle : 4 jours à 5 personnes + Broyage

- Piquetage des différents secteurs terminé à l'extension du cimetière
- Mise en place de massifs à l'extension du cimetière
- Mise en place sur l'échelle des crues située contre la maison de M.Alba de la hauteur « 1930 »
- Visite de M.Parlak dans le cadre du Document Unique : c'est le contrôle des installations, des contraintes posturales dans tous les corps de métier, l'utilisation des produits d'entretien, les écrans, les manutentions manuelles, le travail en hauteur, l'utilisation d'engins, EPI, nuisances sonores...etc...
- Nettoyage mur extérieur du cimetière
- Potelets refixés sur la place de la Mairie
- Quelques petits travaux dans l'Ecole (pose d'un tableau sous le préau, réparation d'un accodrain...)
- Vérification et réparation de toutes les fermetures des fenêtres du couloir du réfectoire
- Pose BEV - nez de marche – peinture contremarche escalier WC cycle 3 et escalier Poste, ainsi qu'une bande de signalisation sur la porte vitrée de l'extension.
- Remplacements de 6 panneaux de signalisation routière
- Fin de la remise en peinture des bandes « Stop et Cédez le passage » et autres (virage Saubote).
- Quelques reprises de points à temps sur les VC
- Reprise des travaux de taille, de tonte et de faucardage : bords de route et lotissements :
- 2 jours de recyclage mini pelle, tracteur/faucardeuse pour 2 agents.
- Préparation de la kermesse
- Remise en place des tuiles sur la toiture de la SdF
- Préparation de la SdF pour les élections : petite salle
- Installation des 38 panneaux pour les élections européennes
- TVX pour l'accès PMR aux WC de la pétanque
- Remise en peinture des portails et porte du cimetière
- Domaine d'Addie : servitude de passage pour accéder au anciens locaux (300 m²) du Château de Malagar depuis le Domaine d'Addie : oui pour un usage personnel.
 - Projet 1 : faire 2/3 lots pour des artisans, le passage répété de camions ou autres fourgons risque de ne pas être apprécié
 - Projet 2 : aménager ce local en salle de réunions, les nuisances seront moindres car cela sera ponctuel et les véhicules seront des voitures
- Est-ce que cela est acceptable pour les habitants du Domaine d'Addie ?

12. Rapport des délégués

Magali LE LAGADEC indique qu'elle a participé à la commission « gens du voyage » à la CDC. Il a été précisé qu'aucun retard de paiement n'a été enregistré sur l'aire de Saint Selve.

Aire de Grand Passage ouvert de fin mai jusqu'à mi-septembre.

L'Etat rappelle l'obligation de terrains familiaux. La communauté de communes dispose de 24 terrains familiaux.

13. Divers

Christiane AURAIN demande souhaite savoir à quel moment la commune procédera à la nomination des rues.

Jean-Christophe MEUNIE rappelle que rue de Cariot la visibilité est très dangereuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40

**Le Maire,
M. Alain BERNADET**

**Le Secrétaire de séance,
M. Rudy FIEVET**